ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º 352

présenté par
Mme Do

à l'amendement n° 305 du Gouvernement

ARTICLE 52

Mission « Cohésion des territoires »

Supprimer les alinéas 43 à 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cohérence avec le sous-amendement précédent visant à maintenir les APL accession, cet amendement propose également le maintien des allocations de logement familial (ALF) et des allocations de logement sociale (ALS) en accession à la propriété au-delà du 1er janvier 2018.